

**REUNION DU SECTEUR SOCIETE 05/21****Compte-rendu n° 05/21 du 20.09.2021**

**Participants :** C. Lecomte, N. Montet, J.L. Chéron, C. Malavergne, M. Faure, A. Tournier, E. Pichon, C. Catard, Y. Grangier, A. Sarlandie, A. Petit, D. Fargeot, J-M. Lot, F. Marty, S. Delerive, F. Larzinière, R. Courtois, V. Puydebois, S. Olthoff, C. Touze, M. Bournazeaud, K. Cario, A. Valet-Narjou, A.M. Lochou.

**Questions abordées :**

Rappel de dates,  
Amendes de Police,  
Extension de l'école maternelle : subvention du Département,  
Rentrée scolaire,  
Cours d'informatique en direction des seniors,  
Point Relais Nature (PRN),  
Date du prochain **Conseil municipal**,  
Théâtre : « Les Ritals »,  
Festival Ôrizons,  
Tour du Limousin Périgord 2022,  
Conseil Municipal des Jeunes,  
Projet de « Maison partagée » pour personnes âgées et/ou handicapées autonomes,  
Projet de Hervé Parade,  
Restaurant et cuisine scolaires,  
Contrat d'apprentissage,  
Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI),  
Rapports eau et assainissement 2020.

**INFORMATIONS-IDEES-SUGGESTIONS-REMARQUES****Rappel de dates :**

Mardi 21 septembre, 18 h : CCAS,  
Mercredi 22 septembre, 18 h 30 : commission travaux,  
Vendredi 24 septembre, 14 h : association France Alzheimer : manifestation autour de l'arbre à idées (par exemple : accrocher aux branches une carte sur laquelle aura été écrit une pensée, un souvenir heureux, un souhait pour les personnes malades et leurs familles, etc.),

**Lundi 27 septembre, 20 h 30 : conseil municipal,**

Lundi 04 octobre : secteur technique,  
Vendredi 08 octobre : élections au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),  
Mercredi 13 octobre, SdF : présentation du film documentaire de J. Faure.

**Amendes de Police :** dans le cadre de la répartition de cette dotation pour 2020, le Conseil Départemental a alloué 7 194 € à la commune.

**Extension de l'école maternelle : subvention du Département :** sur un montant de travaux subventionnables de 317 201, 89 €, le Département nous a attribué 63 440, 38 €.

Rentrée scolaire : les effectifs de rentrée à l'école maternelle sont de 98 élèves et de 219 (dont 12 dans le dispositif ULIS) à l'école élémentaire, ce qui fait (hors ULIS) une moyenne de 25, 8 élèves par classe. Avec les travaux, il y a de gros soucis de nuisances sonores à l'école maternelle.

Cours d'informatique en direction des seniors : M. Faure nous informe qu'un habitant de la commune donnera des cours d'informatique aux seniors (ces interventions sont financées par les caisses de retraite). Ces cours devraient se tenir le lundi matin à la bibliothèque.

Point Relais Nature (PRN) : M. Faure va contacter le responsable du service des sports du Département pour mettre sur pied une réunion (après le 17 octobre, date de l'inauguration du pôle trail de Saint-Mesmin).

## **DECISIONS PRISES-PERSONNES LES AYANT EN CHARGE**

Date du prochain conseil municipal : **lundi 27 septembre** à 20 h 30 (secrétaire : F. Larzinière sinon JM Lot sinon C. Malavergne)

Théâtre : « Les Ritals » : la commission culture a retenu cette pièce de François Cavanna qui avait été présentée aux festivals de Sarlat et d'Avignon. Le coût sera d'environ 8 000 €. Cette représentation est prévue le 06 avril 2022.

Festival Ôrizons : la conteuse libanaise, Nassim Alwan, fera 4 représentations, dans la salle des fêtes, en direction des enfants de l'école élémentaire le mardi 16 et le mercredi 17 novembre.

Tour du Limousin Périgord 2022 : si le conseil municipal en est d'accord, la deuxième étape du tour du Limousin-Périgord 2022 partira de Champcevinel le 17 août. Le coût sera d'environ 15 000 €.

## **QUESTIONS MISES A L'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES**

Conseil Municipal des Jeunes : les fiches de candidature et les autorisations parentales doivent être remises au plus tard le 29 septembre. Il y aura 2 élus par classe de CM1 et de de CM2, 4 élus pour les 6<sup>ième</sup> et 4 pour les 5<sup>ième</sup>. A. Tournier et C. Lecomte passeront dans les classes mardi 21 septembre pour présenter le projet aux enfants. Les élections se tiendront le vendredi 08 octobre : pendant le temps scolaire pour les élèves de l'école et de 17 h à 18 h 15 pour les collégiens.

Projet de « Maison partagée » pour personnes âgées et/ou handicapées autonomes : au groupe constitué lors de la réunion du 06 septembre est rajouté A. Valet-Narjou. La date de la première réunion de ce groupe de travail est arrêtée au mardi 19 octobre à 20 h.

Projet de Hervé Parade : dans la continuité de sa formation (DEAES : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social), Hervé souhaite mettre en place un accompagnement pour les personnes isolées, souvent âgées. Pour établir un premier contact, il participera au portage des repas une fois par semaine. C. Lecomte propose de l'intégrer au groupe de travail « résidence pour les personnes âgées et/ou handicapées autonomes ».

Restaurant et cuisine scolaires : le technicien de l'ATD nous a fait parvenir début septembre l'étude que nous avons demandée à ce sujet. Cette proposition comporte 3 versions qui diffèrent dans l'organisation et légèrement dans la surface des locaux. Nous avons demandé, par rapport au référentiel E+C- (« Energie plus, Carbone moins), à ambitionner le niveau E3C2 ou E3C1 ce qui, avec l'augmentation importante du coût des matériaux, amène à un ratio de 3 100 € HT/m<sup>2</sup>. Selon les versions, les surfaces bâties estimées vont de 900 à 1 021 m<sup>2</sup> pour la cuisine et le restaurant (326 à 426 m<sup>2</sup> pour la cuisine, 394 à 411 m<sup>2</sup> pour le restaurant) et de 305 à 309 m<sup>2</sup> pour les surfaces extérieures. L'estimation du coût de réalisation varie selon les versions de 2 974 466 € à 3 321 433 € HT. C. Lecomte joint à ce compte-rendu la pré-étude réalisée par le technicien de l'ATD. Il est décidé de lancer la consultation pour retenir un cabinet d'architecture.

## **QUESTIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **ELU CHARGE DE LA PRESENTATION**

Contrat d'apprentissage : il sera proposé de prendre en apprentissage CAP petite enfance une jeune fille habitant la commune qui a déjà fait de nombreux stages auprès de l'Espace Animation (EAVS).

Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : ce RLPI permet d'adapter localement les dispositions en matière d'emplacements (muraux, scellés au sol, etc.), de surface, de hauteur et en ce qui concerne les publicités et enseignes lumineuses. La mise en place d'un RLP permet aux communes ou à l'EPCI de percevoir une taxe locale sur la publicité extérieure dès lors que la surface totale de l'enseigne est supérieure à 7 m<sup>2</sup>.

Au 13 juillet 2022, les RLP actuels seront caducs et devront être remplacés par un RLPI.

Le diagnostic de l'existant a été réalisé. Il existe 6 RLP sur le territoire du GP (Boulazac, Chancelade, Marsac, Périgueux et Champcevinel (adopté en 1997). Il existe 3 zones de publicité possibles : ZPR (Zone de publicité Restreinte, ZPA : Zone de Publicité Autorisée, ZPE : Zone de Publicité Elargie). Il y a une ZPA sur Champcevinel (cimetière du nord jusqu'au rond-point du Pouyaud) et 4 ZPR : La Grange, Le bourg, les Mazades, Les granges de Cap blanc (RD3).

Un élu référent sera retenu lors du prochain conseil municipal (C. Catard ? Y. Grangier ?).

731 publicités et pré-enseignes ont été inventoriées dont 424 scellées au sol. Objectif : retrait de cette forme de publicité dans toutes les communes de moins de 10 000 hab. 14 communes concentrent 80% des supports scellés au sol (Champcevinel n'en fait pas partie).

Objectif : éviter l'implantation de publicités ou pré-enseignes sur un mur ou une clôture (il y en a une sur Champcevinel).

Publicités et pré-enseignes lumineuses : objectif : limiter cette pollution lumineuse. Instaurer une plage d'extinction nocturne plus ambitieuse que 1 h – 6 h.

Enseignes sur toiture ou terrasse : mettre en place une réglementation locale plus restrictive.

Rapports eau et assainissement 2020 : même si ce n'est plus de la compétence communale, il faut présenter un rapport annuel en conseil municipal. C. Lecomte propose d'envoyer par mail à chaque élu le rapport du délégataire qui a été transmis par le GP et d'en faire un résumé le jour du conseil.